

étudiés par Paul Butel. La persévérance, l'audace et la ruse des acteurs du port lui permettent de ne pas sombrer. S. Marzagalli fournit à ce sujet une belle histoire économique des réseaux du négoce. Nombre de Girondins œuvrent avec résolution et fiabilité avec des marchands nord-américains, en direct, ou par le biais de membres de leur famille expatriés outre-Atlantique. L'inverse est parfois aussi vrai, mais les Américains qui osent pratiquer ces relations s'appuient généralement sur des correspondants avec lesquels ils tissent des relations de confiance, tant technique et commerciale que financière. L'auteure avait déjà montré dans plusieurs textes et le confirme amplement ici : tous rusent pour faire passer des navires « neutres » à travers les filets de la répression navale. Le droit commercial est le socle de plusieurs chapitres par le biais des interprétations audacieuses de négociants têtus et habiles : sans l'aide des avocats d'affaires actuels, ils s'avèrent d'excellents praticiens ès-stratagèmes.

S. Marzagalli décrit comment l'économie de marché se reconfigure sans cesse en quelques semestres pour se couler dans le moule d'un environnement mouvant et cahoteux. La confiance entre les correspondants est la clé de son renouveau permanent, au gré des prises de contact, des courriers, des transferts d'information et d'une grande souplesse contractuelle mâtinée de fiabilité réciproque. La résilience du marché sous des formes multiples et variables est ainsi confirmée, comme l'a théorisé Laurence Fontaine récemment. Le passage au tamis de l'information, afin d'aider à des prévisions moins aléatoires, est donc crucial. Mais il faut savoir s'adapter sans cesse, d'où des chutes récurrentes ou des retraits des circuits, par aversion au risque.

La faiblesse des retombées de cette époque d'histoire marchande et financière doit être soulignée. En effet, *a posteriori*, contrairement aux « dynasties bordelaises » bien étudiées par Paul Butel, les acteurs girondins de ces deux décennies de négoce n'auront pas réussi apparemment à bâtir un système familial pluri-générationnel. Le plus grand marchand présenté, Étienne Jumel, ne tient que le temps de sa propre vie, et son épouse repart dilapider sa fortune aux États-Unis... Mais une quinzaine de familles transparaissent à cheval sur ces décennies, tels les Guestier (Pierre-Auguste, puis son frère Daniel et son propre fils Daniel II), les Gradis, les Portal, Romberg & Baspt ou Cabarrus & Béchade. Bordeaux aura tenu, résisté aux chocs des conflits ; de l'argent aura été redistribué en aval au monde du vin et des alcools ; l'économie de plantation des Caraïbes aura trouvé des débouchés dans l'Est américain. Mais si ces activités multiples confirment la résilience de l'esprit d'entreprise dans un temps court, elles n'auront pas secrété de familles d'entrepreneurs aptes à assumer la relance de l'expansion après les guerres napoléoniennes : il faut attendre les années 1820-1840 pour que lève une génération apte à réveiller, ou surtout à structurer, une bourgeoisie économique d'envergure et durable.

Hubert BONIN

Guillemette Crouzet, *Genèses du Moyen-Orient, Le Golfe persique à l'âge des impérialismes (vers 1800-vers 1914)*, Seyssel, Champ Vallon, 2015, 663 p.

L'ouvrage de Guillemette Crouzet, tiré de sa thèse de doctorat d'histoire, s'organise en dix chapitres. L'auteure commence par ancrer le Golfe persique dans son environnement géographique à partir de descriptions occidentales. Il en ressort que le Golfe n'est ni l'Arabie, ni la Perse, c'est-à-dire des espaces qui bénéficient d'*a priori* positifs, mais qu'il est perçu comme un espace hostile parsemé d'îlots

de vie autour de quelques cités portuaires (chap. 1). Dans les chapitres II à V, cet espace apparaît comme modelé par les impératifs du Raj car il est conçu comme une frontière maritime, un *limes* à contrôler. La mainmise sur cette région passe par les sciences comme la géographie et par des outils, comme le droit. *Surveys* et cartes établissent les contours du *Gulph* alors que le droit britannique définit de nouvelles catégories d'infractions qui permettent aux autorités anglo-indiennes d'intervenir en toute légalité. Les gestions de la piraterie et de la traite par la marine britannique en sont de bons exemples tout comme la légitimation de la violence – l'auteure parle « de guerre asymétrique » et « d'hyperviolence » (p. 141) – exercée sur les populations locales. Mais le Golfe ne se limite pas à ses contacts avec le monde indien, il est aussi un espace connecté à son environnement régional (chap. 6) et au reste du monde (chap. 7 et 8). Avec le commerce des perles, de la nacre et des dattes, le *Khalij* participe de la mondialisation. Les enjeux géopolitiques ne sont pas à minorer et l'auteure replace l'espace khalijien au cœur des politiques impériales avec les grands protagonistes de l'époque que sont la France (chap. 9), la Sublime Porte, la Russie et l'Allemagne (chap. 10). Dès le début du XX^e siècle, la victoire de la politique anglo-indienne semblerait assurée avec l'émergence du Golfe comme centre du Moyen-Orient. En 1914, ce centre est en voie d'autonomisation. Il constitue un ensemble composite sur le plan politique et administratif, mais unifié par la tutelle exercée par les Indes (chap. 10).

Parmi les aspects développés, l'auteure démontre que les imaginaires conditionnent la réalité comme dans le cas de la piraterie. Les pirates sont le résultat d'une construction bien plus que le reflet de la réalité : leur nocivité reste fonction des intérêts du Raj, elle est donc évolutive dans le temps. C'est ainsi qu'en 1853, à l'issue d'un traité, la « Côte des Pirates » devient la « Côte de la Trêve » (p. 178). Le rôle joué par les géographes mais aussi par les anthropologues et les ethnologues est considérable à l'échelle de tous les empires, comme le démontre l'auteure dans le cas de l'espace khalijien : donner un nom c'est aussi s'approprier et qualifier ce qui est dénommé. Loin d'être neutres, les cartes établies par les Britanniques « ont créé, forgé, fabriqué un espace géographique “plein” le Golfe » (p. 214). Ces mécanismes sont à l'œuvre à la même période dans d'autres lieux comme en Algérie. Cette logique d'appropriation se retrouve à travers le recours au droit comme métaphore du politique dans la mesure où il sert d'unificateur à des espaces jusque-là disparates. Il est en effet question de la « codification d'un système contractuel impliquant les parties dans les obligations et visant à les discipliner » (p. 182). Le droit s'avère l'un des outils de domination et de soumission parmi les plus efficaces des puissances impérialistes à toutes les périodes de l'histoire.

Dans ce livre dense et documenté, G. Crouzet fait du Golfe persique le résultat d'une construction anglo-indienne initiée à la fin du XVIII^e siècle et en passe d'être achevée à la veille de la Première Guerre mondiale. Le Moyen Orient y apparaît comme une projection de la politique britannique du Raj : « Il s'agit donc d'abord d'un ouvrage sur l'histoire du grand Empire des Indes » comme le précise Christopher A. Bayly dans la préface (p. 7). C'est donc le point de vue britannique, depuis Bombay ou Londres, qui est privilégié comme l'atteste l'abondante bibliographie qui traduit une remarquable maîtrise des débats historiographiques sur le sujet dont l'auteure discute certaines conclusions. C'est pourquoi regretter l'absence de références en arabe ou en osmanli, qui auraient permis de développer un autre point de vue, serait, d'une certaine façon, regretter que l'auteure se soit intéressée à son sujet. Toutefois, l'éclairage par les archives ottomanes ou perses ou encore la bibliographie en arabe, en persan ou en osmanli auraient permis de laisser la parole à des acteurs autres qu'Européens. Cependant, le travail réalisé reste considérable et permet d'apporter aux lecteurs francophones une analyse d'un espace, certes bien

travaillé dans le monde anglo-saxon, mais délaissé en France. L'auteure a su aussi s'appuyer sur des archives non exploitées et dispersées en optant pour une approche sur le temps long, seule à même de donner toute sa légitimité à la démonstration. À travers une approche multi-scalaire, elle propose une lecture de cet espace, non pas comme une marge mais comme l'un des centres d'une histoire connectée. Ses conclusions, même si elles peuvent et doivent être discutées, n'en restent pas moins stimulantes.

Oissila SAAIDIA

Aurélien Lignereux, *Chouans et Vendéens contre l'Empire. 1815 : l'autre guerre des Cent-Jours*, Paris, Vendémiaire, 2015, 384 p.

C'est sur un épisode doublement oublié qu'Aurélien Lignereux se penche dans cet ouvrage : une péripétie mineure de la période des Cent-Jours – si on la compare à l'affrontement entre Napoléon et l'Europe coalisée et à la littérature qu'elle a suscitée (qui, scientifique ou non, a par ailleurs connu un sensible regain avec les célébrations du bicentenaire de Waterloo en 2015) ; la plus petite des « guerres de Vendée », ces soulèvements des populations de l'Ouest contre le gouvernement central qui jalonnent l'histoire de France de 1793 à 1815. De quoi s'agit-il ? D'une guerre menée entre mai et juin 1815 contre « l'Usurpateur » revenu après le Vol de l'Aigle, par les contre-révolutionnaires de l'Ouest de la France : Vendéens sur la rive gauche de la Loire, Chouans sur la rive droite. Voilà une guerre civile sans mémoire, ou presque, une secousse historique qui n'est jamais considérée pour elle-même, comme le rappelle la conclusion. Pourquoi, alors, rouvrir le dossier ?

À la lecture, la dimension militaire revêt une importance somme toute limitée. Dès le mois de mars et le retour de Napoléon à Paris, de nombreux indices laissent penser à un nouveau soulèvement chez ces populations que le retour du roi avait pourtant déçues en 1814. Néanmoins, lorsque Chouans et Vendéens se lancent dans la bataille, leur nombre reste limité – Aurélien Lignereux l'estime à 25 000 hommes pour la rive gauche. Rien à voir avec 1793, mais les contre-révolutionnaires tiennent la comparaison, en termes numériques, avec les soulevés de décembre 1851 dans la Provence de Maurice Agulhon. S'ils parviennent à contrôler de larges pans du territoire – notamment à cause du retrait des autorités et des troupes napoléoniennes des campagnes –, les Blancs ne sont d'aucun rôle dans la défaite de l'Empire à Waterloo : ils n'auront fixé dans l'Ouest que quelques milliers d'hommes.

Par ailleurs, l'affaire est vite entendue sur le champ de bataille : les troupes du gouvernement vainquent sans peine les « armées royales ». La reconstruction minutieuse du déroulement de ces quelques semaines de guerre ne laisse guère de doute sur l'incapacité des Blancs à triompher : faible nombre d'hommes mobilisés, incapacité à prendre et à tenir des villes acquises aux Bleus, luttes d'influence et de pouvoir entre chefs, stratégie militaire dictée par une minutieuse répétition du scénario de 1793, etc. De fait, si militairement il y a un enseignement à tirer de cet affrontement, c'est que, décidément, le monde de 1815 n'est plus celui de 1793, et les contre-révolutionnaires en font l'amère expérience. Alors qu'eux n'ont de cesse de répéter la geste de leurs prédécesseurs – qui sont aussi parfois leurs pères ou leurs frères –, ils se retrouvent confrontés à des troupes qui ont passé les deux dernières décennies à guerroyer sur tous les théâtres de l'Europe et ont donc acquis une expérience considérable que n'ont pas les Blancs. Au passage, Aurélien Lignereux invite